

CONSEIL SYNDICAL

YZ/EA

Annexe à la délibération n° 2025-123
du C.C. n° 22 du 08.12.2025

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE



NORMAND'INNOV
TERRE D'INNOVATION PARTAGÉE™

REUNION

CS 21 du 17.11.2025

❖❖❖❖

6 questions numérotées

2025-117 à 2025-122

❖❖❖❖

PROCES-VERBAL

Conseil Régional de Normandie

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| 1 | Sophie | GAUGAIN |
| 2 | Catherine | MEUNIER |
| 3 | Julie | BARENTON-GUILLAS |
| 4 | Laurent | BEAUVAIS |

Conseil Départemental de l'Orne

- | | | |
|---|--------|---------|
| 5 | Jérôme | NURY |
| 6 | Alain | LANGE |
| 7 | Lori | HELLOCO |

Flers Agglo

- | | | |
|----|---------|----------|
| 8 | Yves | GOASDOUE |
| 9 | Jacques | FORTIS |
| 10 | Gilles | RABACHE |

Secrétaire de séance	Gilles RABACHE
Horaires et participation	Voir page suivante

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social
Flers Agglo

41 Rue de la Boule – CS 149 – 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 21 DU 17.11.2025
6 questions numérotées 2025-117 à 2025-122

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUV AIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	/	/	/

Excusée : /

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 10	2025-117 à 2025-122	9	9
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
07.11.2025	13 H 00	Gilles RABACHE	15 H 05	24.11.2025	26.11.2025

CONSEIL SYNDICAL N° 21 DU 17 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
1.	Conseil Syndical – Procès-verbaux des séances des 30 juin 2025 et 29 septembre 2025 – Approbation	2025-117
2.	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Syndical	2025-118
3.	Concession d'aménagement du 29 novembre 2021 signée avec la SHEMA – Compte-rendu annuel d'activités 2024 – Approbation	2025-119
4.	Désignation du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt – Ombrières photovoltaïques	2025-120
5.	Centre d'Essais Dynamiques – Augmentation quotité de travail du métrologue	2025-121
6.	Nomenclature des marchés publics – Mise à jour	2025-122

ANNEXES

2025-117	PV des séances des 30 juin 2025 et 29 septembre 2025
2025-119	Compte-Rendu Annuel aux Collectivités (C.R.A.C.) au 31-12-2024
2025-120	AMI ombrières photovoltaïques
2025-122	Nomenclature des marchés publics

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				1	2025-117

OBJET	CONSEIL SYNDICAL – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30 JUIN 2025 ET 29 SEPTEMBRE 2025 – APPROBATION
-------	---

YZ/EA

Chers collègues,

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

En conséquence, je soumets à votre approbation les procès-verbaux du Conseil Syndical du 30 juin 2025 et du 29 septembre 2025.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER les procès-verbaux du Conseil Syndical des 30 juin 2025 et 29 septembre 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251117-2025-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Publication : 26/11/2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				2	2025-118

OBJET

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
SYNDICAL

YZ/EA

Chers collègues,

La Présidente rend compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Syndical.

En conséquence, les décisions prises par la Présidente ou son représentant sont listées en annexe.

LE CONSEIL :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant et listées en annexes.

CERTIFIE CONFORME.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOA\$DOUE



R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				3	2025-119

OBJET	CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 29 NOVEMBRE 2021 SIGNEE AVEC LA SHEMA – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2024 – APPROBATION
--------------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Par délibération n° 2021-12 en date du 29 décembre 2021, vous avez confié à la SHEMA, dans le cadre d'une concession d'aménagement, une mission globale portant sur l'aménagement de l'extension site Normand'Innov, la reprise des terrains non cédés du site existant ainsi que le portage et la gestion des immeubles.

En application de l'article 18 de la CPA, chaque année l'aménageur établit un bilan financier global et actualisé des activités. Ce compte-rendu annuel aux collectivités fait l'objet d'une présentation et d'une validation en Conseil Syndical. Un avenant à la CPA est proposé afin de prendre en considération les évolutions intervenues dans les opérations et les montants financiers de l'exercice écoulé.

Le compte-rendu annuel aux collectivités, arrêté au 31 décembre 2024, doit maintenant être approuvé. Il reprend le bilan détaillé des opérations pour l'année 2024, d'un point de vue opérationnel et financier, ainsi que les prévisions sur les années suivantes jusqu'au terme de la Concession d'Aménagement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le compte-rendu d'activité de la SHEMA pour l'année 2024.
- 2 - AUTORISER** la cession des équipements du CED au Syndicat Mixte en date du 31/12/2025 pour un prix de 139.235 € correspondant à la VNC de ces matériels.
- 2 - APPROUVER** le bilan et le plan de trésorerie prévisionnels révisés au 31 décembre 2024 dont il ressort un excédent prévisionnel après cessions des biens de reprise de 3.416.915 €.
- 3 - APPROUVER** la valeur des biens de reprise à la Valeur Nette Comptable, pour un montant de 3.351.386 € pour les bâtiments R&D, RIE, CED et opération tertiaire, soit :
- 723.303 € pour le centre R&D,
 - 192.709 € pour le RIE
 - 195.603 € pour le CED,
 - 2.239.771 € pour Opération tertiaire

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251117-2025-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Publication : 26/11/2025



Le 1^{er} Vice-Président
Yves GOASDOUE

2025-119	CONCESSION D'AMENAGEMENT DU 29 NOVEMBRE 2021 SIGNÉE AVEC LA SHEMA COMPTERENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2024 APPROBATION	DISCUSSION
----------	--	------------

Présentation du compte rendu annuel d'activité de la Shéma pour 2024 avec un excédent prévisionnel de 3.416.915 € et d'autoriser la cession des équipements du CED au syndicat mixte pour 139.235 €.

A été abordé le départ du campus connecté suite à l'injonction de la Banque des Territoires. Un recours doit être formulé pour permettre son maintien car cela conditionne une partie de l'équilibre du centre de formation mis à mal avec la baisse des locations de Forvia notamment.

Les études des travaux pour EPIFA61(escaliers sanitaires et vestiaires) sont lancées.

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				4	2025-120

OBJET	DESIGNATION DU LAUREAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES
--------------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Dans le cadre de la transition énergétique et conformément aux obligations réglementaires de solarisation des parkings publics prévues par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER », le Syndicat Mixte Normand'Innov a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics de la ZAC Normand'Innov.

A l'issue de la procédure conduite lors de ces 2 phases (candidatures puis offres), deux opérateurs ont remis une offre finale.

L'analyse des propositions a permis de constater que l'offre présentée par la société IDEX était la plus qualitative, tant en termes techniques qu'économiques. Pour mémoire, les critères de sélection de cette dernière étape étaient les suivants :

- Performance technique du projet : 25 %
- Performance environnementale et sociale du projet : 20 %
- Réalisme et solidité du montage juridique et financier : 20 %
- Performance du projet en termes de participation locale : 10 %
- Performance financière : 20 %
- Délai : 5 %

Ce projet permettra de répondre aux obligations qui s'imposent au Syndicat mixte dans le cadre de la solarisation de 50 % des parcs de stationnement ouverts au public, de contribuer à la production d'énergie renouvelable locale, de valoriser le domaine public par la perception de redevances d'occupation et d'améliorer l'attractivité du site.

Les caractéristiques principales du projet proposé par la Société IDEX sont les suivantes :

- Réalisation sur les parcs de stationnement de la zone d'activité Normand'innov de trois centrales photovoltaïques sur ombrières d'une puissance totale de 7 230 kWc, dont la production sera vendue dans le cadre d'un contrat avec EDF à l'issue d'un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tout en permettant aux entreprises qui le souhaitent de bénéficier de tout ou partie de la production dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective ;
- Versement d'une redevance annuelle de 2.000 € au Syndicat Mixte sur une durée de 30 ans ;
- Versement d'une redevance supplémentaire de 20.000 €/an pour l'installation de deux batteries de stockage si le Syndicat retient cette proposition optionnelle ;
- Mise en place d'un financement participatif à hauteur de 500.000€ selon un taux d'intérêt de 7 % par an sur 4 ans.

En revanche, si le candidat permet au Syndicat Mixte de devenir actionnaire de la société de projet, l'établissement ne pourra donner une suite favorable dès lors que ses Statuts actuels ne lui permettent de prendre une participation dans une société dont l'objet porte sur la production d'énergie renouvelable.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	17.11.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-120		
	Nature	1.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Cette délibération propose donc de désigner la Société IDEX lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt.

La convention de partenariat et la convention d'occupation du domaine public seront mises au point par Madame la Présidente sur la base de l'offre du lauréat et seront soumis au vote d'un prochain Comité Syndical.

Compte-tenu de ces éléments d'informations :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER » ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêts publié le 04 juillet 2024 ;

Vu l'analyse des offres ;

Considérant que l'analyse comparative des offres faisant apparaître que le projet porté par la société IDEX est le plus qualitatif au regard des critères de notation prévus par le règlement de l'appel à manifestation d'intérêts ;

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR:

1 - APPROUVER la désignation de la société IDEX en qualité de lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur la ZAC Normand'Innov.

2- APPROUVER la proposition de la Société IDEX d'étudier la faisabilité d'un projet de deux batteries intégrées au projet photovoltaïque, dont la réalisation serait soumise au paiement d'une redevance de 10.000 € par an et par batterie.

3- AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à mettre au point la convention de projet et la convention d'occupation du domaine public avec la société IDEX, ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en œuvre, sur la base de l'offre du lauréat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1er Vice-Président

Yves GOASDOUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251117-2025-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Publication : 26/11/2025

2025-120	DESIGNATION DU LAUREAT DE L'APPEL MANIFESTATION D'INTERET OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	DISCUSSION
----------	--	------------

Cette délibération permet de désigner dans le cadre d l'AMI la société IDEX pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques. Il s'agit dans un premier temps de travailler la convention de projet et la convention d'occupation des parkings. Quelques slides (idem au bureau) seront présentées en séance.

Madame la Présidente

Cela n'engage pas le syndicat sur cette deuxième phase qui comporte pour le lauréat des clauses suspensives.

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				5	2025-121

OBJET	CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES – AUGMENTATION QUOTITE DE TRAVAIL DU METROLOGUE
SR/LC/EA	

Chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux conventions de coopération entre collectivités et entreprises privées ;

VU les discussions engagées entre le Syndicat Mixte Normand'Innov et la société Forvia portant sur la réalisation de tests, la gestion des actifs et des personnels ;

VU la délibération n° 2025-95 du Conseil Syndical du 10 mars 2025 portant sur les principes généraux du Centres d'Essais Dynamiques de l'accord entre Forvia et le Syndicat Mixte et la nécessité d'encadrer juridiquement et financièrement cette coopération ;

CONSIDÉRANT que :

La collaboration entre Forvia et le CED permet la réalisation des tests pour les années 2025 à 2028, et précise la tarification applicable, la mise à disposition des actifs nécessaires et la mise à disposition des personnels concernés ;

Sur ce dernier point, le Conseil du Syndicat Mixte Normand'Innov a validé les modalités de mise à disposition dans le cadre d'une convention de prêt de personnel ;

L'activité du CED nécessite de renforcer la mission d'un des agents occupant le poste de métrologiste et qu'il est proposé d'augmenter sa quotité de travail de 50 % à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2026.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au protocole d'accord avec FORVIA.

2 – AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention tripartite de prêt de personnel du métrologue, qui sera transmis par Forvia, portant son activité à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2026.

3 - AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes utiles à cette décision et les documents nécessaires à la leur mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251117-2025-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Publication : 26/11/2025

R A P P O R T

Présenté par

Sophie GAUGAIN

Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	21	17.11.2025	N° d'ordre	N° délibération
				6	2025-122

OBJET

NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS – MISE A JOUR

AV/EA

Chers collègues,

Par délibération n° 2025-87 du 07 février 2025, vous avez adopté la nomenclature interne des marchés publics permettant de cumuler le montant des fournitures et services considérés comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres conformément à l'article R 2121-6 du Code de la Commande Publique.

Cette délibération prévoit la possibilité de mettre à jour la nomenclature par délibération du Conseil.

L'utilisation de cette nouvelle nomenclature a révélé la nécessité d'y apporter des ajustements mineurs. En effet, certains achats spécifiques effectués par la NORMAND'INNOV n'apparaissaient pas dans cette nomenclature.

Il vous est donc proposé d'adopter la nouvelle version de la nomenclature des marchés publics de fournitures et services, annexée au présent rapport. Elle remplace et annule les versions précédentes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER la nomenclature des marchés publics de fournitures et services annexée à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20251117-2025-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Publication : 26/11/2025

POINTS D'INFORMATION

- CED :
 - Point avancement SEM AMO CED : accompagnement pour la mise en place de la SEM : choix du prestataire (SCET) et premiers travaux engagés depuis 3 semaines :
 - Points saillants en discussion : les apports en nature des équipements, le CIR, la valorisation de la structure, les investissements à réaliser, les RV avec les investisseurs, durée du contrat de 15 ans
 - La convention collective pour tous les salariés : comparatif réalisé et discussion avec Forvia en cours.
 - au prochain CS du 08/12/2025 rachat des équipements du CED par le SM à la Shéma pour 140 K
 - Point des discussions avec la CCI sur le solde de la DSP
- Attractivité / Promotion (Géolink) : plaquettes et visuels à présenter en séance. Validation pour prix de vente 30 €/m² (prix d'équilibre 23 €/m²).
- Thermocoax : point sur la demande de location de bureaux (rapatriement ~ 15 commerciaux/acheteurs) – accueil possible sur une partie de bâtiment Formation.
- Forvia : réorganisation des espaces et perspectives pour les années à venir avec l'arrêt du bail à la fin de l'année du bâtiment R et D pour une partie des locaux. Réunion avec la Shéma à prévoir.
- Point des loyers perçus/gratuité pour le bâtiment formation présenté par la Shéma.